

Le manuel de l'abbé Thomas Maguire et la langue québécoise au XIX^e siècle

André Lapierre

Volume 35, Number 3, décembre 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303973ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303973ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lapierre, A. (1981). Le manuel de l'abbé Thomas Maguire et la langue québécoise au XIX^e siècle. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35(3), 337–354. <https://doi.org/10.7202/303973ar>

LE MANUEL DE L'ABBÉ THOMAS MAGUIRE ET LA LANGUE QUÉBÉCOISE AU XIX^e SIÈCLE

ANDRÉ LAPIERRE
*Département de linguistique
Université d'Ottawa*

1. *Premières observations sur la langue québécoise*

Même s'il ne peut vraiment pas être question de lexicographie franco-canadienne avant la parution du *Glossaire* d'Oscar Dunn en 1880¹, un examen des relevés antérieurs des particularismes de la langue québécoise n'est pas dépourvu d'intérêt. Il permet d'une part de connaître les éléments linguistiques qui, les premiers, ont retenu l'attention des observateurs de la langue et, d'autre part, de mieux comprendre les attitudes de ces derniers vis-à-vis du parler français d'alors.

Il serait peut-être utile de rappeler que les premières observations sur la langue française au Canada sont antérieures au XIX^e siècle. La bibliographie de G. Dulong² dénombre une dizaine de titres qui datent d'avant la Conquête, le plus connu étant celui du père Potier (1708-1781)³. Ce précieux manuscrit renferme pas moins de 1 000 expressions que le missionnaire jésuite consignait, au jour le jour, au fil de ses rencontres. Arrivé au pays en juin 1743, il quitta Québec l'année suivante pour le Détroit. C'est là, aux confins de la Nouvelle-France, qu'il rédigea une bonne partie de ses observations. Wallon d'origine, le père Potier devait être particulièrement attentif aux particularismes langagiers qu'il entendait pour la première fois. Il les note, sans trop chercher à les expliquer, en les accompagnant souvent d'un synonyme. Son recueil n'est à aucun moment normatif: c'est un relevé purement descriptif qui constitue, en somme, le plus important inventaire lexical de la langue parlée en Nouvelle-France. Ce manuscrit, dans lequel les

¹ Oscar Dunn, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada* (Québec, A. Côté et Cie, 1880), 199 p.

² Gaston Dulong, *Bibliographie linguistique du Canada français* (Québec, P.U.L., 1966), 166 p.

³ Pierre-Philippe Potier, Manuscrit no. 4257, Collection Gagnon, Bibliothèque municipale de Montréal. Publié partiellement sous le titre «Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc. des Canadiens au XVIII^e siècle, in *Bulletin du parler français au Canada*, ci-après BPFC, 3, 1904-1905 et 4, 1905-1906.

premières entrées datent de 1743, est resté inconnu pendant plus de 150 ans et c'est à la Société du parler français au Canada que nous devons sa publication au début du XXe siècle. En regard de ce témoignage, les autres observations datant du Régime français, dont le récit de voyage de Pehr Kalm⁴, revêtent une importance secondaire.

Il en est de même des observations qu'on relève après la Conquête, en particulier dans les récits de voyage. Celui de John Lambert cependant mérite une mention à part car on y trouve au Chapitre X, parmi ses *Observations on the Habitans*, des remarques assez justes sur le parler du Bas-Canada. Lambert est probablement le premier à avoir défini — ne serait-ce que de façon très sommaire — deux caractéristiques importantes du parler franco-canadien, à savoir son caractère archaisant d'une part et l'action de l'adstrat anglais d'autre part⁵. Il donne quelques exemples de prononciations anciennes comme [frèt] pour *froid* et [isit] pour *ici* et note la sonorisation des consonnes finales dans certains mots. Il fournit en outre quelques données sociolinguistiques en évaluant à moins de un cinquième de la population totale du Bas-Canada la proportion qui, à l'époque de son voyage, parle ou comprend l'anglais.

Ces remarques restent toutefois le fait d'étrangers et il faudra attendre le développement, au début du XIXe siècle, d'une presse francophone avant que les Canadiens eux-mêmes ne prennent conscience des particularismes de leur parler. L'une des premières personnes à le faire sera Jacques Viger (1787-1858), futur maire de Montréal, archéologue et archiviste bien connu. Après ses études au Collège de Montréal, dirigé par les Sulpiciens, on le retrouve en 1808 à la rédaction du journal *Le Canadien* à Québec.

Pendant qu'il était rédacteur du *Canadien*, alors qu'il s'essayait dans les lettres, et qu'il avait à corriger sa propre prose et peut-être aussi celle des autres, son attention fut vite attirée vers les particularités du style et du langage canadien. Sans doute qu'il commença vers ce temps à donner la liste des mots qui lui paraissaient nouveaux ou étrangers et des locutions populaires les plus caractéristiques; il songeait à sa *Néologie*.⁶

⁴ Pehr Kalm, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*. Traduction annotée du journal de route par Jacques Rousseau et Guy Béthune (Montréal, Cercle du Livre de France, 1977), CLXV-674 p.

⁵ John Lambert, *Travels through Canada and the United States of North America in the years 1806, 1807, & 1808* (Londres, C. Cradock & W. Joy, 2e éd.), 1(1813) I: 176-177.

⁶ Camille Roy, *Jacques Viger in BPFC*, 8 (1909): 52.

Cette *Néologie canadienne* resta malheureusement inconnue du vivant de Viger⁷. Il s'agit pourtant d'un travail important, la première compilation québécoise d'expressions et de tournures que l'auteur estime appartenir à l'usage québécois. La nomenclature est appréciable, près de 400 entrées, classées alphabétiquement et comportant, outre une brève et souvent sommaire définition, des exemples pour en éclairer l'usage. Mais on voit apparaître en même temps une préoccupation d'ordre normatif: on ne se limite pas à décrire l'usage québécois; celui-ci est confronté à une norme, celle du parler de la métropole, de la France qui reste encore une sorte de patrie intellectuelle, en particulier pour ceux dont c'est le métier d'écrire. C'est ainsi que Viger ne se contente pas de noter les expressions et tournures qu'il relève, il lui arrive souvent de les comparer à l'usage français. Ainsi lit-on à l'article *bombe*:

BOMBE. Subst. f. — Ou *canard* s.m., pour bouilloire, subs. f. C'est le vase dans lequel on fait bouillir de l'eau pour le thé. Le dernier de ces mots n'est pas du tout en usage; quoiqu'il soit celui dont on devrait se servir. On dit donc: mettez la *bombe* au feu; apportez le *canard*, remplissez d'eau la *bombe*, le *canard*, au lieu de *bouilloire*.⁸

En fait, Viger prend position ici par rapport à deux régionalismes québécois. Sans les condamner tout à fait, il précise néanmoins qu'il faut leur préférer une expression «correcte». Le concept de norme linguistique est donc bien présent chez lui. Nous le voyons du reste assez bien dans le sous-titre *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada* inscrit sur une enveloppe contenant une série de cahiers du manuscrit. Il y aurait donc eu, dès le début du XIXe siècle, une prise de conscience dans certains milieux que le français du Canada n'était pas tout à fait conforme à celui de la métropole, et qu'il y avait nécessité de l'aligner sur ce dernier. Il est intéressant de noter que ce mouvement normatif se développe parallèlement à l'idéalisation de l'Europe qu'on retrouve un peu partout dans l'élite de la société québécoise de la première moitié du XIXe siècle. Cette attitude vis-à-vis de la langue semble du reste généralisée dans les journaux de l'époque et on la retrouve en particulier sous la plume de Michel Bibaud, ami de Jacques Viger. En décrivant les particularismes langagiers canadiens, Bibaud insiste beaucoup plus sur les aspects négatifs de la langue: locutions incorrectes, anglicismes, etc., de sorte qu'il se dessine peu à peu le sentiment que le français parlé et écrit au Bas-Canada, coupé de ses liens vitaux

⁷ C'est encore la Société du Parler français au Canada qui se chargera de publier le manuscrit de Viger quelques années après celui du P. Potier. Voir *BPFC*, 8, 1909-1910.

⁸ Jacques Viger, *Néologie canadienne*, in *BPFC*, 8 (1909): 141.

avec la métropole, est un instrument défectueux, déjà atteint par l'adstrat anglais, qu'il faut soigner et corriger. Le passage suivant donne le ton:

Rien ne dépare tant un idiome que les mots et les tours barbares qu'on y introduit mal à-propos; et les personnes qui ont tout à coeur la pureté de leur langue, devraient réprover de tout leur pouvoir, et tourner en ridicule, cette manie d'angliciser le français, qui paraît devenir plus générale de jour en jour. On ne peut s'empêcher d'être surpris, en voyant comme on défigure, dans ce pays, la première comme la plus universelle des langues de l'Europe. Les étrangers se font gloire de bien parler le français; et cette langue est présentement, dans presque tous les pays de l'Europe, une branche essentielle de l'éducation; et nous, qui avons l'avantage de la parler naturellement, nous en faisons assez peu de cas pour la défigurer. Combien de fautes ne remarque-t-on pas dans la manière dont prononcent cette langue des personnes, qui, vu l'éducation qu'elles ont reçue et les maîtres sous lesquels elles ont étudié, devraient la prononcer parfaitement bien. Que de fautes de construction, et d'anglicismes surtout, d'autres ne font-ils pas, en écrivant?⁹

On ne s'étonnera donc pas que le premier livre traitant de la langue française au Canada soit fortement imprégné de ces préoccupations normatives et porte sur les difficultés de son usage. Nous touchons là le caractère principal de l'ouvrage de l'abbé Thomas Maguire, paru en 1841.

2. *Le Manuel*

Il s'agit, en fait, du premier dictionnaire canadien à être commercialisé au pays¹⁰. Si la biographie de l'auteur nous est relativement assez bien connue, nous ignorons presque tout, en revanche, sur les circonstances qui entourent la publication de son ouvrage. Né à Philadelphie en 1776, le jeune Maguire arrive de bonne heure à Halifax où ses parents s'étaient réfugiés avec d'autres Loyalistes à l'occasion de la guerre d'indépendance américaine. Il vient faire ses études au Petit Séminaire de Québec en 1787. Ordonné prêtre en 1799, il est d'abord nommé vicaire à la paroisse Notre-Dame de Québec, puis il devient curé à Berthier-en-Bas en 1805. De 1806 à 1827, il est curé de la paroisse voisine de Saint-Michel-de-Bellechasse. En 1828, il est nommé directeur du Collège de Saint-Hyacinthe où l'on dit qu'il s'est activement employé à améliorer la

⁹ M.D., *Mes pensées*, in *La Bibliothèque canadienne*, VII, 6 (novembre 1828): 238.

¹⁰ Thomas Maguire, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française adapté au jeune âge et suivi d'un recueil de locutions vicieuses* (Québec, Fréchette et Cie, 1841), 184 p. Le nom de l'auteur ne figure pas sur la page titre.

qualité des études en multipliant les contrôles de connaissances des élèves et en s'intéressant au perfectionnement des enseignants. Il mit sa bibliothèque personnelle à la disposition des professeurs du Collège et acheta des instruments pour le laboratoire de physique. En 1829, il est envoyé en Europe en compagnie de l'abbé Tabeau pour s'occuper de la récupération des biens ecclésiastiques confisqués par le gouvernement français en 1792. De retour à Saint-Hyacinthe l'année suivante, il ne peut continuer à assumer la direction du Collège en raison de sa santé défaillante. Il devient alors professeur de philosophie au Séminaire de Québec. En 1832, on le nomme aumônier des Ursulines de Québec, poste qu'il occupa jusqu'à son décès en 1854.

De quand datent ses préoccupations linguistiques? Qu'est-ce qui le pousse, alors qu'il a quitté l'enseignement depuis près de dix ans, à concevoir pour le «jeune âge» un instrument de correction et de perfectionnement linguistique? On peut supposer, en réponse à la première question, que sa sensibilité linguistique, déjà mise en éveil par ses études, a été aiguisée encore davantage à l'occasion de son séjour à Paris. Il est certain que le contact quotidien avec un français différent du sien ne pouvait qu'attirer son attention sur l'écart entre le parler québécois auquel il était habitué et celui de la capitale française. On peut s'étonner qu'il ait attendu si longtemps avant de publier son *Manuel*, mais ce serait oublier qu'à l'époque, ses préoccupations étaient surtout d'ordre religieux comme en témoignent les trois ouvrages qu'il a publiés entre 1830 et 1840¹¹. Il est donc probable que le *Manuel* a été conçu et rédigé petit à petit et que l'auteur nous livre en 1841 le fruit de plusieurs années de réflexion.

L'ouvrage se divise en quatre parties:

1. *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*. 414 entrées. (p. 1-134)
2. *Recueil de locutions vicieuses*. 228 entrées. (p. 135-172)
3. *Prononciation figurée de plusieurs mots qui peuvent embarrasser les jeunes élèves*. 197 mots. (p. 173-179)
4. *Mots barbares et dénaturés, usités chez le peuple, avec leur corrigé*. 123 mots. (p. 180-184)

Dans l'*Avertissement*, l'auteur expose brièvement mais clairement les objectifs de son ouvrage:

¹¹ Voir L. Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada*, Tome second (Ottawa, Université d'Ottawa, 1931), 217.

Le besoin d'un *Manuel Lexique* des difficultés de la langue française, se fait vivement sentir dans nos écoles de grammaire; et l'on a à regretter que le commerce ne nous fournisse pas les ouvrages de ce genre, qui se multiplient, depuis quelques années, sur l'ancien continent. C'est pour remédier en partie à ce défaut, que le présent travail, *né de circonstances purement fortuites*, a été préparé pour la presse: et en l'offrant au jeune âge, l'Auteur n'a garde de se présenter sous d'autre titre, que celui d'*humble compilateur*; titre qui doit lui demeurer entier, malgré quelques articles de sa création, devenus indispensables pour signaler des erreurs de langage particulières au Canada.¹²

C'est donc pour combler une lacune dans le marché canadien du livre pédagogique qu'il entreprend ce travail de copiste surtout, ce qui explique peut-être pourquoi il n'a pas signé son livre. Mais les expressions «né de circonstances purement fortuites» et «humble compilateur», mises en italiques dans le texte, laissent songeur. On verra plus loin qu'il y a lieu de croire que cet ouvrage, exception faite de la première partie, doit beaucoup plus à son auteur que celui-ci ne voudrait l'avouer. L'abbé Maguire donne ensuite la liste des sources — grammaires et dictionnaires — qu'il a consultées mais ne fournit malheureusement que le nom des auteurs, sans plus. Dans le corps de son dictionnaire, il lui arrive à l'occasion de préciser le titre et l'année d'édition de certains ouvrages de référence, mais c'est plutôt l'exception que la règle. Il sera donc difficile d'entreprendre une étude critique du *Manuel* car bien des ouvrages consultés ont fait l'objet d'éditions successives, sans compter le fait que certains sont devenus rares sinon introuvables. Ainsi est-il difficile dans cette étude de préciser l'apport personnel de l'abbé Maguire, de déterminer où cesse le travail du copiste et où commence celui du puriste qui cherche à aligner le parler québécois sur celui de la métropole française.

Il est à peu près certain que la première partie doit beaucoup aux grammaires et dictionnaires que l'abbé Maguire a dépouillés. On y trouve les pièges classiques de la grammaire avec des considérations sur les accents (p. 1), sur les accords grammaticaux du verbe avec plusieurs sujets (p. 2-5), de l'adjectif qui suit plusieurs substantifs (p. 6), sur l'accord des participes également (p. 78-84). On y trouve aussi la déclinaison de verbes irréguliers ou à orthographe difficile comme *acquérir* (p. 6), *confire* (p. 28), *échoir* (p. 39), *oindre* (p. 75), *paître* (p. 77), *saillir* (p. 111), etc. On aborde aussi d'autres problèmes de grammaire, comme l'usage de l'article (p. 11), la concordance des temps (p. 26-28), ou d'orthographe,

¹² Thomas Maguire, *Op. cit.*, page non numérotée, verso de la page titre.

comme l'emploi des lettres majuscules (p. 61), etc. On a l'impression que l'abbé Maguire sélectionne dans les sources françaises ce qu'il estime être les principaux problèmes des jeunes élèves et rédige, en somme, un abrégé de grammaire française à leur intention.

On peut croire, d'autre part, que l'abbé Maguire insère dans le *Manuel* un certain nombre de considérations personnelles qui ont peu à voir avec la grammaire française en tant que telle et qui concernent plus concrètement le parler populaire de l'époque. Ces interventions de l'auteur revêtent une importance particulière puisqu'elles nous fournissent de précieux indices sur la langue de la première moitié du XIXe siècle. Elles nous montrent en outre quelles sont les expressions et les tournures que l'on perçoit comme étant fautives à l'époque.

L'abbé Maguire n'accepte pas, par exemple, la prononciation courante de la diphtongue *oi* dans le parler populaire:

Outre Gatel déjà cité, Noël et Chapsal dans leur dictionnaire, et Rolland dans son vocabulaire, désignent toujours la prononciation de la diphtongue *oi* par *oa*, ou *oua*. Suivant eux, *voir*, *boire*, *croire*, *moi*, *toi*, *droit*, etc., se prononcent, *voar*, *boar*, *croar*, *moa*, *toa*, *droa*. Il faut donc éviter de donner le son de l'*è* ouvert à la diphtongue *oi*, et se garder de prononcer, *vo-ère*, *bo-ère*, *cro-ère*, *mo-è*, *to-è*, *dro-è*, etc.¹³

Cette prise de position sur un fait de phonétique déclencherà d'ailleurs un vif débat auquel nous reviendrons plus loin. L'auteur met aussi en garde contre l'allongement de la voyelle [a]:

Le son de la voyelle *a*, comme le son de quelques autres voyelles, peut être *aigu* ou *grave*: il est aigu dans *patte*, *natte* et grave dans *hâte*, *pâte*. On conçoit facilement que le son grave doit être plus fort, plus rempli que le son aigu: mais on doit éviter de prononcer l'*a* comme les Anglais le prononcent dans LAW (loi): et les Allemands dans JA (oui), avec une effrayante ouverture de la bouche. La douceur, l'harmonie de la langue française, ne peut souffrir la rudesse de tels sons.¹⁴

Il est possible que l'abbé Maguire décrive ici une diphtongue naissante ou déjà réalisée puisque les deux exemples du [a] grave (postérieur) qu'il donne se prononcent [áòt] et [páòt] dans le parler populaire d'aujourd'hui. L'absence d'une transcription phonétique rigoureuse à l'époque nous empêche malheureusement de déterminer la nature réelle des sons que l'auteur essaie de décrire

¹³ Thomas Maguire, *Op. cit.*, 100.

¹⁴ *Ibid.*, 101.

par ce rapprochement avec l'anglais et l'allemand. La sonorisation du [t] final dans certains mots¹⁵ est perçue comme incorrecte:

À quelques rares exceptions près, le *t* final se prononce devant une voyelle ou une *h* muette. C'est donc une faute, même grave, que de le faire sonner dans *juillet*, *beset*, *calumet*, *Nicolet*, ainsi que dans les noms d'hommes, *Bossuet*, *Croiset*, etc.: prononcez, *juillè*, *besè*, *calumè*, *Nicolè*, *Bossuè*, *Croisè*.¹⁶

Le maintien de cette vieille prononciation est condamné et, dans tous les cas, l'abbé Maguire recommande un alignement sur la norme que lui proposent ses sources françaises.

L'auteur relève également certains phénomènes de lexique. Il est probablement le premier à porter à la connaissance du public la généralisation de plusieurs termes de marine dans le parler populaire:

L'emploi abusif de termes de marine, importés au pays par les premiers colons et navigateurs, a fait à la langue une plaie, qu'il n'est pas facile de fermer. Le mal, comme une épidémie, des derniers rangs de la société, s'est communiqué aux premiers: et souvent l'éducation la plus soignée est une faible barrière contre l'emploi à rebours du sens commun, des termes, *virer*, *amarre*, *larguer*, *greiller*, (gréer) *embarquer*, *débarquer*, *revirer de bord*, *amarre*, *bordée*, etc., etc.¹⁷

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le relevé des emprunts à l'anglais dans cette première partie du *Manuel* n'est pas impressionnant. Les exemples que fournit l'abbé Maguire ne sont pas dépourvus d'intérêt toutefois. Ils font voir que ce n'est pas seulement le vocabulaire du commerce et des affaires qui est affecté à l'époque mais d'autres aussi, par exemple celui de l'alimentation: *soupe au barley* (p. 71), *toast* (p. 124), *patates cuites au steam* (p. 71). Ce relevé montre également que les calques syntaxiques du type *payer une visite* (p. 71) ou encore *demander excuse* (p. 47) existaient dans la langue dès la première moitié du XIXe siècle.

C'est surtout dans la deuxième partie de son ouvrage intitulé *Recueil de locutions vicieuses* que l'abbé Maguire fournit les plus importantes observations sur le parler populaire d'alors. C'est ici, croyons-nous, l'essentiel de sa contribution personnelle. Ce qu'il perçoit dans l'usage courant comme étant des expressions erronées sont, dans bien des cas, des survivances des dialectes gallo-romans

¹⁵ Voir Marcel Juneau, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec* (Québec, P.U.L., 1972), 188.

¹⁶ Thomas Maguire, *Op. cit.*, 119.

¹⁷ *Ibid.*, 120-121.

qui ont contribué à former le fonds de la langue québécoise populaire. Examinons quelques-unes des entrées les plus intéressantes.

Parmi les expressions remontant à l'Ancien régime et qui avaient encore cours à l'époque, Maguire n'accepte pas *barrer* pour «fermer à clef» (p. 139); *berdas* pour «bruit inutile» (p. 139); *beurrée* pour «tartine» (p. 140); *butin* pour «meubles, marchandises, comestibles» (p. 142); *demiard* pour «demi-chopine» (p. 149); *encanter* pour «mettre de champ» (p. 151); *mouiller* pour «pleuvoir» (p. 160); *par rapport que* pour «parce que» (p. 162); *c'est de valeur* pour «c'est malheureux» (p. 171). L'auteur refuse également *bombarde* pour «guimbarde» (p. 140); *cajeu* pour «train de bois» (p. 143); *cassot* pour «petit récipient» (p. 143); *gausser* pour «travailler le bois avec un couteau» (p. 153); *poudrierie* pour «chute de neige» (p. 160); *picote*, *picote volante* pour «petite vérole» (p. 163); *sauvagesse* pour «femme sauvage» (p. 168); *menoires* pour «limon» (p. 159) et *voyage* pour «charge» (p. 171), etc.¹⁸

L'abbé Maguire revient à la charge et s'élève contre l'utilisation de termes maritimes hors de leur contexte. Il condamne *amont* le cotau (p. 136); *caler* dans la boue (p. 143); *dégrader* un compagnon (p. 148); une cuve *ébarouie* (p. 149-150); bien *greyé* en chevaux (p. 154); *paré* à partir (p. 164), etc. L'auteur utilise parfois un langage sévère: les expressions *mots barbares*, *expressions pitoyables*, *vulgaires*, *prononciation insupportable*, etc. reviennent souvent dans son texte sitôt qu'il est question de l'usage canadien. Qu'on en juge:

Embarquer, s'embarquer, débarquer, pour signifier, monter en voiture, en parlant de voitures de terre, ne seraient que des expressions ridicules, si elles fussent restées dans les derniers rangs de la société: mais que ces locutions ignobles aient gagné nos salons respectables, c'est un vrai scandale. Monsieur est *débarqué* du carosse, — Madame est *embarquée* dans la calèche, — je m'*embarquerai* dans mon traîneau. Quel pitoyable langage!¹⁹

Par rapport à ces «locutions vicieuses», la liste des anglicismes est beaucoup moins abondante, mais encore ici, elle fournit de précieux indices sur l'usage d'alors. À ceux qu'il avait déjà inventoriés

¹⁸ Bien que l'abbé Maguire soit, selon toute vraisemblance, le premier à signaler ces particularismes au grand public, il ne faut pas perdre de vue le fait qu'un certain nombre avaient été relevés antérieurement. Ainsi le P. Potier donne-t-il *picote* (BPFC, 3: 217b) et *cajeux* (BPFC, 3: 218b). Viger avait signalé, entre autres, *casseau* (BPFC, 8: 144b); *ébarouir* (BPFC, 8: 185b); *menoires* (BPFC, 8: 262b); *amont* (BPFC, 8: 102a) *berdas* (BPFC, 8: 103a); *bombarde* (BPFC, 8: 141b); *beurrée* (BPFC, 8: 141a); *mouiller* (BPFC, 8: 263a); *sauvagesse* (BPFC, 8: 339a) etc.

¹⁹ Thomas Maguire, *Op. cit.*, 150.

dans le *Manuel*, l'abbé Maguire ajoute *bande* de musique (p. 138); *coffee*, prononcé «kâu-fé» (p. 145); *collecter* des dettes (p. 146); *cracker* pour «biscotin» (p. 146-147); *craqué* pour «fendu» (p. 147); *grocery* pour «épicerie» (p. 154); *ingénieur* pour «machiniste» (p. 157) et *steam-boat* (p. 169). Bien que présent dans le parler de l'époque, l'anglicisme ne semble pas revêtir, aux yeux de l'auteur, une importance démesurée. Il s'inquiète toutefois de son progrès:

... l'emploi de mots et de constructions anglaises est un véritable fléau pour la langue. Déjà cet abus a envahi la portion instruite de notre société, et y fait des progrès allarmans; et pour comble de malheur l'on porte cette licence dans les écrits, que d'ailleurs le génie ne désavouerait pas.²⁰

Autre témoin de cette tendance, la prononciation «à l'anglaise» de certains mots comme *coffee* (voir ci-haut) ou encore *minthe* pour «menthe» (p. 156)²¹.

Outre ces faits de lexique, l'abbé Maguire signale quelques faits de morphologie dont la neutralisation de l'opposition des pronoms *ils/elles* en faveur de [i] (p. 156) ainsi que la fluctuation des genres dans *collation* (p. 145) et *dinde* (p. 149) qui étaient masculins dans l'usage populaire de l'époque.

Dans la troisième partie, *Prononciation figurée de plusieurs mots qui peuvent embarrasser les jeunes élèves*, on trouve peu de matière ayant trait au parler populaire proprement dit. Il s'agit plutôt de problèmes d'orthophonie plus classiques tels la prononciation de mots de formation savante ou les noms de villes étrangères. On y trouve cependant des indications intéressantes sur la prononciation recommandée de certains sons à l'époque. Ainsi le mot «équestre» devait-il se prononcer *é-ku-ès-tre* (p. 175); «aspect»: *as-pek* (p. 174); «Madrid»: *ma-dri* (p. 176). On apprend également que certains mots étrangers, récemment admis en français, avaient à l'époque une graphie plus étymologique qu'aujourd'hui: on sent par exemple le besoin de faire prononcer *valse* le mot qui s'écrivait alors «walse» (p. 179).

La dernière partie de l'ouvrage renferme en revanche plusieurs renseignements tant phonétiques que lexicaux. Sous le titre *Mots barbares et dénaturés, usités chez le peuple, avec leur corrigé*, l'abbé Maguire fournit une liste de mots divers, sans discussion toutefois. Il se contente de donner l'expression équivalente en français métropolitain et revient souvent sur des points qu'il a déjà

²⁰ Thomas Maguire, *Op. cit.*, 71.

²¹ Viger a peut-être touché au même phénomène en relevant *gérénium* pour «gérianium». Voir BPF, 8: 259a.

soulevés dans le *Recueil de locutions vicieuses*. Il s'en prend de nouveau à des mots enracinés dans l'usage mais qu'il condamne: *abryer* pour «couvrir» (p. 180); *apertement* pour «évidemment» (p. 180); *bère* pour «berceau» (p. 180); *mais que* pour «quand» (p. 182); *respir* pour «respiration». Certaines vieilles habitudes phonétiques sont également dénoncées, par exemple l'hésitation entre [l] et [n] dans des mots comme *envlimer* pour «envenimer» ou encore l'addition d'un *e* prothétique dans *estature*²² (p. 184). L'auteur donne également un nouvel exemple d'emprunt à l'anglais en dénonçant la prononciation *turbenthine* pour «térébenthine» (p. 184).

Compte tenu du caractère normatif de l'ouvrage, on ne peut guère mettre en doute la bonne volonté de l'auteur. L'abbé Maguire croit faire oeuvre utile en tentant d'aligner le français d'ici sur celui de la métropole; il expose du reste assez clairement le dilemme de ceux qui se préoccupaient de questions langagières à son époque:

L'emploi de nouveaux termes dans une langue est une conséquence qui découle de la nature même des langues, qui ne peuvent rester stationnaires. Horace l'a dit il y a près de deux mille ans.

Mais avons-nous au Canada mission ou titre pour la création de nouveaux mots? Oui, sans nul doute. Mais en même temps il est clair qu'il n'existe chez nous aucun tribunal qui puisse connaître de nos produits de ce genre: il est évident que l'Océan Atlantique nous sépare des seuls juges compétents de la langue française, auxquels il appartient de [se] prononcer en dernier ressort.

Tous les lexicographes conviennent de la nécessité d'incorporer à la langue les termes de relation qui expriment les choses et les objets qui n'existent que dans les pays lointains (...).

D'où il résulte pour le Canada le droit de créer des termes pour les objets et les choses qui lui appartiennent exclusivement.

D'un autre côté, notre position sous le gouvernement britannique a nécessité l'adoption de quelques constructions, de quelques termes même anglais.

Il résulte de cette double circonstance, qu'un sage emploi de *nouveaux termes* et de mots anglais, là où la langue française n'en fournit pas d'équivalens, est permis, commandé même.²³

²² Au sujet du maintien de ces formes en ancien québécois, voir Marcel Juneau, *Op. cit.*, 176-177 et 211.

²³ Thomas Maguire, *Op. cit.*, 70-71.

En dernière analyse toutefois, le P. Maguire se montre beaucoup moins en faveur de ce «sage emploi» de nouveaux mots. Son idéalisme et son maintien d'un strict alignement sur le modèle français trahissent un purisme excessif qui lui vaudra de nombreuses critiques.

3. Réactions au Manuel

Publié en octobre 1841, le *Manuel* va susciter dans les journaux ce qu'on pourrait appeler à juste titre la première querelle linguistique canadienne. Cette dispute va opposer deux conceptions différentes du parler québécois. La première préconise un français «correct», tel que prescrit par les dictionnaires et les grammaires de la métropole. La France, gardienne de la langue, seul juge de son usage, reste un modèle à suivre et auquel il faut se conformer. La tendance inverse milite en faveur de l'intégration de termes canadiens à la langue générale et se montre généralement plus réceptive à l'idée d'un parler régional caractéristique. Entre ces deux pôles se situe une zone de nuances dont les manifestations ont coloré le débat qui nous intéresse.

Annoncé dans *Le Canadien* du 25 octobre 1841 (p. 3) le *Manuel* fait l'objet d'un compte rendu dès le 3 novembre (p. 1). Dans l'article non signé, l'auteur, vraisemblablement un journaliste, se montre favorable à l'ouvrage dont il souligne la nécessité et l'à-propos au moment où la langue du pays est encombrée de locutions «grossières» et «ridicules». Mais il ne partage pas l'avis de l'abbé Maguire sur un certain nombre d'expressions dont *carriole*, *traîne*, *battures*, *bordages*, *poudrerie*, *cassot*, *demiard*, pour lesquels il réclame droit de cité puisqu'il s'agit là de mots décrivant une réalité typiquement canadienne et pour lesquels les dictionnaires français n'offrent pas d'équivalents. Cependant le critique rejoint l'auteur du *Manuel* chaque fois que le cas inverse se présente et condamne avec lui *cajeu* et *breton*.

La réaction la plus violente aura lieu au printemps de l'année suivante, dans la *Gazette de Québec*. Dans l'édition du 23 avril, un lecteur anonyme adresse à l'éditeur une lettre dans laquelle il annonce être en possession d'un compte rendu critique du *Manuel* dont il fournit d'ailleurs un échantillon:

Ce que je vous adresse aujourd'hui n'est que le troisième article d'une réfutation complète (sic) du *Manuel* en question. Comme ce travail vient d'une personne éminemment capable de discuter semblables matières, ainsi qu'on en pourra juger par l'extrait que je vous communique aujourd'hui, vous n'hésitez pas, je présume, de publier cet extrait; et s'il vous est

possible, tout l'ensemble de ce travail que je prépare incessamment.²⁴

Selon N.-E. Dionne qui a fait une historique de cette dispute, cette personne éminente serait le supérieur du Petit Séminaire de Québec, l'abbé Jérôme Demers, éducateur de renom, «l'une des plus grandes intelligences de son temps»²⁵. Il est fort probable d'ailleurs qu'un esprit scientifique comme le sien se soit intéressé à des questions linguistiques et que ce lecteur anonyme qui écrit à la *Gazette* ne soit nul autre que l'abbé Demers lui-même. On peut soupçonner, en effet, que la publication par le supérieur du Petit Séminaire d'une critique de l'ouvrage de l'aumônier des Ursulines, ait pu être un sujet pour le moins délicat. On comprend dès lors que l'abbé Demers ait cherché, par ce subterfuge, à conserver l'anonymat.

Dans son historique²⁶, N.-E. Dionne a reproduit les articles de cette querelle en augmentant son ouvrage d'une utile biographie des intervenants. Il est toutefois impossible de suivre le déroulement de la dispute à partir de ce texte: les articles, placés les uns à la suite des autres sans autre indication, ne sont malheureusement pas datés. De plus, l'ordre de leur présentation ne suit pas toujours celui de leur parution dans la *Gazette*. Nous avons donc rétabli la chronologie des échanges que nous reproduisons en annexe, en donnant d'abord la date de parution des articles dans la *Gazette* et ensuite la référence au texte de N.-E. Dionne.

Sans vouloir aller ici dans le détail de cette dispute — qui mériterait à elle seule une étude à part — nous en isolerons néanmoins les faits saillants car elle nous renseigne sur les faiblesses du *Manuel* ainsi que sur les sentiments partagés qu'on pouvait entretenir sur la langue de l'époque.

La première constatation qui se dégage de l'examen des articles de la querelle, c'est que les deux abbés n'ont pas consulté les mêmes sources et, lorsqu'il l'ont fait, n'ont pas toujours consulté les mêmes éditions. Dans son *Manuel*, l'abbé Maguire cite souvent le *Dictionnaire de l'Académie* et parle de l'édition de 1834 (p. 95, article *poupée*) et de 1832 (p. 101, article *prononciation*). Or, comme le remarque justement l'abbé Demers, il n'existe pas d'édition du célèbre dictionnaire datant de ces années. L'abbé Maguire aurait donc consulté des réimpressions de la 5e édition

²⁴ Anonyme, in *La Gazette de Québec*, 23 avril 1842, 2.

²⁵ Claude Galarneau, «L'enseignement des sciences au Québec et Jérôme Demers (1765-1835)», in *Mélanges d'histoire du Canada français offerts au professeur Marcel Trudel* (Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1978), 89.

²⁶ Narcisse-Eutrope Dionne, *Une dispute grammaticale en 1842* (Québec, Laflamme & Proulx, 1912), 229 p.

(1798), restée inachevée depuis que l'Académie avait été dissoute en 1793. Du reste, cette édition qui fut complétée grâce aux libraires Smith et Maradan ne fut pas reconnue subséquemment par l'Académie. C'est donc un ouvrage relativement ancien qu'a utilisé l'abbé Maguire alors que son rival cite constamment la 6e édition (1835), toute récente, et beaucoup plus complète. Pourtant, à l'article *patate* (p. 85), l'abbé Maguire cite cette édition de 1835, mais c'est la seule occurrence que nous ayons relevée. S'agit-il d'une erreur d'impression? L'auteur aurait-il consulté la 6e édition que pour cette seule entrée? C'est peu probable, d'autant plus qu'il est possible que pour certaines entrées il se soit contenté de copier les renvois au *Dictionnaire de l'Académie* relevés dans les autres ouvrages qu'il utilisait²⁷. Quoi qu'il en soit, on peut attribuer plusieurs malentendus à la non-coïncidence des sources consultées. Par exemple, *longue-vue* est considéré comme un solécisme par l'abbé Maguire alors que le mot sera plus tard accepté par l'Académie²⁸; au refus de l'expression *dormir un somme*, l'abbé Demers fournit un exemple tiré de la 6e édition du *Dictionnaire de l'Académie*²⁹. Cette remarque s'applique également à d'autres ouvrages de référence, en particulier au *Dictionnaire universel de la langue française* de Boiste dont l'abbé Demers utilise l'édition de 1839 et l'abbé Maguire celle de 1836. Ainsi *sauvagesse* que l'abbé Maguire affirme ne pas avoir trouvé dans aucun dictionnaire ou encore *apertement* qu'il classe comme «barbare» et «dénaturé» sont-ils relevés par l'abbé Demers³⁰ comme étant des mots bien français.

Une bonne partie de la querelle porte sur la prononciation de la diphtongue *oi*. Contrairement au [wé] [wè] de l'usage populaire de l'époque et encore attesté de nos jours, l'abbé Maguire recommande [wà] (voir supra p. 343). L'abbé Demers s'élève contre cette prononciation qu'il estime être celle du Midi de la France. A vrai dire, les deux abbés n'ont ni tort ni raison puisque la prononciation de cette diphtongue sur le territoire de l'hexagone était loin d'être stabilisée au milieu du XIXe siècle et, selon le dictionnaire consulté, on pouvait opter pour l'une ou pour l'autre des réalisations possibles. Si la forme [wà] a tendance à se généraliser, il n'en est pas de même dans les patois d'oïl où la prononciation [wé] ou [wè] se maintient encore³¹. Signalons qu'il est difficile de suivre les positions défendues par les deux intervenants dans cette dispute phonétique, tous deux utilisant — tout comme les ouvrages de

²⁷ *La Gazette de Québec*, 2 juin 1842, 4. (N.-E.D.: 145-146).

²⁸ *La Gazette de Québec*, 16 juin 1842, 4. (N.-E.D: 130).

²⁹ *La Gazette de Québec*, 16 juin 1842, 4. (N.-E.D: 133).

³⁰ *La Gazette de Québec*, 16 juin 1842, 4. (N.-E.D: 132-134).

³¹ Voir Marcel Juneau, *Op. cit.*, 63-64.

référence qu'ils consultent — une prononciation figurée à l'aide des lettres de l'alphabet. Cette transcription n'a rien de la rigueur des alphabets phonétiques qui ne feront leur apparition qu'à la fin du XIXe siècle seulement.

Le critique du *Manuel* se montre généralement plus favorable à l'élargissement du contenu sémantique des mots. Par exemple, il prêche en faveur de *ébaroui* que l'abbé Maguire veut restreindre à sa seule acception maritime; il ne voit pas pourquoi *gadelle* devrait être remplacé par *groseille*, d'autant plus que le mot est attesté dans le Perche.

Il arrive qu'à l'occasion une mauvaise lecture envenime le débat. Au sujet du mot *bande*, par exemple, que l'abbé Demers avait relevé dans les dictionnaires français, l'auteur du *Manuel* répond:

J'ai blâmé l'emploi du mot *bande* pour signifier la *musique* d'un régiment. Je n'en ai parlé que dans ce sens, et dans aucun autre: et c'est faire violence à mes paroles, que de leur donner une extension qu'elles n'ont pas.

En rédigeant mon article, j'avais sous les yeux l'Académie, et j'y lisais, *bande de voleurs*, *bande d'archers*, *bande de violons*, etc. J'y lisais aussi: la *musique* du Roi, la *musique de la Chambre* (...); mais nulle part, la «bande» de *musique* du Roi, la «bande» de *musique de la Chambre*. Un tel langage ferait crispier les nerfs.³²

Mais à bien des moments aussi, la dispute se résume à des pinaillages où les deux intervenants s'accusent à renfort de citations de dictionnaires.

La série d'articles de l'abbé Demers aurait dû se terminer le 16 juin. La mention FIN apparaît en effet au terme de son dixième article. Deux jours plus tard cependant, un nouvel article paraît, celui dans lequel il reproche à l'abbé Maguire, outre le fait de n'avoir pas consulté les plus récentes éditions de ses ouvrages de référence, le ton «tranchant, réformateur, et parfois même un peu leste qui règne dans son *Manuel*»³³. Cette nouvelle intervention semble avoir désarmé l'abbé Maguire qui abandonne dès lors le débat:

Je terminais cet article, Monsieur le Rédacteur, au moment où votre feuille de samedi dernier m'a été remise. La lettre de l'auteur des *Remarques* que j'y ai lue, me force de disconti-

³² *La Gazette de Québec*, 25 juin 1842, 4. (N.-E.D: 154-155).

³³ *La Gazette de Québec*, 18 juin 1842, 4. (N.-E.D: 170).

nuer la présente polémique: et en conséquence, cet article est le dernier que je me permets de vous adresser.³⁴

Les articles de l'abbé Demers continueront à paraître jusqu'au mois d'août (voir annexe A) mais nous ne sommes pas en mesure de dire si cette ventilation a été souhaitée par l'auteur ou bien s'il faut l'imputer au rédacteur de la *Gazette*.

La querelle aura des échos jusque dans un périodique mont-réalais dans lequel on estime que les deux intervenants vont trop loin. Un chroniqueur anonyme résume bien la dispute:

L'auteur du *Manuel* a répondu à son censeur, et après les citations et les raisonnemens de ces deux écrivains, on serait tenté de croire, si la chose était croyable, que contrairement à ce qu'enseigne la logique, la vérité de deux propositions contraires, ou contradictoires, n'est pas un fait impossible.³⁵

4. Conclusion

Premier livre à traiter de questions de langage au Québec, le *Manuel* de l'abbé Maguire est donc un élément à retenir dans l'histoire de la linguistique québécoise. On a eu tendance, peut-être à cause de son caractère normatif et prescriptif, à oublier que ce fut le premier ouvrage à mettre au grand jour de nombreux particularismes de la langue française au Canada. Malgré ses nombreuses imperfections, il donne en effet un aperçu de première main sur la langue de la première moitié du XIX^e siècle québécois. En outre, il fournit de précieux indices sur les attitudes qu'on nourrissait à l'époque sur l'usage canadien par rapport au français de la métropole. La publication de cet ouvrage marque du reste le début d'une réflexion de plus en plus soutenue sur les particularismes du parler québécois. Cette réflexion sera poursuivie tant dans les journaux que dans les écrits qui paraîtront par la suite. Mais il faudra attendre la fin du siècle avant que ce mouvement, affranchi des préoccupations normatives, ne conduise à l'élaboration des premiers travaux scientifiques sur le parler français au Canada.

³⁴ *La Gazette de Québec*, 25 juin 1842, 4. (N.-E.D: 161).

³⁵ «Études grammaticales», in *L'Encyclopédie canadienne*, I, 3 (mai 1842): 103.

ANNEXE A

Chronologie des articles de l'Abbé Jérôme Demers

- | | | |
|-------------|--------|---|
| 23 avril, | p. 2 | Troisième article
«Au mot prononciation... (N.-E.D: 105)
...credat judoeus Apella». (N.-E.D: 112) |
| 7 mai, | p. 4 | Questions grammaticales
«Au mot <i>fièrement</i> ... (N.-E.D: 124)
...rouges ou blanches.» (N.-E.D: 127) |
| 11 mai, | p. 4 | Questions grammaticales
«Au mot <i>Gueullard</i> ... (N.-E.D: 127)
...et leurs semblables.» (N.-E.D: 130) |
| 12 mai, | p. 3 | Questions grammaticales
«Les ouvrages cités... (N.-E.D: 94)
...exclus, excluse.» (N.-E.D: 100) |
| 16 mai, | p. 4 | Questions grammaticales
«Au mot <i>Joliment</i> ... (N.-E.D: 130)
...au lieu de <i>blagues?</i> » (N.-E.D: 134) |
| 17 mai, | p. 3 | Questions grammaticales
«Prononciation du F... (N.-E.D: 100)
...qui les produisent.» (N.-E.D: 105) |
| 21 mai, | p. 3 | Questions grammaticales
«Aux mots <i>Termes parasites</i> ... (N.-E.D: 112)
...accompagnés de l'article.» (N.-E.D: 117) |
| 28 mai, | p. 4 | Questions grammaticales
«L'Auteur du <i>Manuel</i> ... (N.-E.D: 165)
...paraît l'exiger sérieusement.» (N.-E.D: 169) |
| 2 juin, | p. 4 | Questions grammaticales
«Au mot <i>Appropriier</i> ... (N.-E.D: 117)
...dépérissent rapidement?» (N.-E.D: 120) |
| 4 juin, | p. 4 | Questions grammaticales
« <i>Coeur, Choeur</i> ... (N.-E.D: 120)
...dans son pays.» (N.-E.D: 124) |
| 18 juin, | p. 4 | Questions grammaticales
«L'Auteur du <i>Manuel</i> ... (N.-E.D: 170)
...ou et les autres?» (N.-E.D: 178) |
| 25 juin, | p. 4 | Questions grammaticales.
Suite des Réponses aux Objections
contre les Remarques sur le <i>Manuel</i>
«L'Auteur du <i>Manuel</i> ... (N.-E.D: 178)
...édition de Duvivier de 1839.»
(N.-E.D: 184) |
| 5 juillet, | p. 4 | Questions grammaticales
«Il ne sera pas inutile... (N.-E.D: 184)
...l'auteur des <i>Remarques sur le Manuel</i> .» (N.-E.D: 194) |
| 19 juillet, | p. 4 | Questions grammaticales
«L'Auteur du <i>Manuel</i> ... (N.-E.D: 194)
...à laquelle le <i>Manuel</i> est destiné.»
(N.-E.D: 205) |
| 15 août, | p. 2-3 | Questions grammaticales
«Lorsque les douves... (N.-E.D: 205)
...du plus profond respect, etc.»
(N.-E.D: 218) |

ANNEXE B***Chronologie des articles de l'abbé Maguire.***

- | | | |
|-----------|------|---|
| 28 avril, | p. 2 | «Aux remarques... (N.-E.D: 137)
...Fréchette et Cie.» (N.-E.D.: 141) |
| 28 mai, | p. 4 | «Fort de mes convictions... (N.-E.D: 141)
...enseignent que...?» (N.-E.D: 144) |
| 2 juin, | p. 4 | <i>Réponses aux Objections contre le Manuel, continuées</i>
«L'Académie... (N.-E.D: 144)
...également sans s» (N.-E.D: 146) |
| 7 juin, | p. 4 | <i>Réponses aux Objections contre mon Manuel, continuées</i>
«Grande a été ma surprise... (N.-E.D: 146)
...elles inondent le discours.» (N.-E.D: 149) |
| 14 juin, | p. 4 | <i>Questions grammaticales. Suite des réponses de l'Auteur aux Objections contre le Manuel</i>
«Porter une question. (N.-E.D: 149)
...est un point, une unité: donc, etc.» (N.-E.D.: 154) |
| 25 juin, | p. 4 | <i>Réponses aux Objections contre mon Manuel, continuées</i>
«J'ai eu tort...» (N.-E.D: 154)
...bien sincère.» (N.-E.D: 161) |